



Compost de déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2011.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention ! Une faim d'azote est possible sur ce produit ; un délai minimum de deux mois avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

SMICTOM du CARCASSONNAIS

1075 bd François Xavier Fafeur
11890 CARCASSONNE

Tel : 04.68.11.97.00

Contact : Mr MARTY

accueil@smictom-carcassonnais.fr

Services connexes : criblage 10, 20 ou 40 mm, suivant la destination.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique issu du compostage de déchets broyés de déchetterie.

Procédé : Le compost est obtenu au bout de 4 à 5 mois. Les déchets verts sont broyés et mis en andains pour démarrer la phase fermentaire de 4 semaines. Cette étape s'enchaîne avec 10 semaines de maturation avant de cribler le compost. Les andains sont aérés par un système d'aération forcée au sol avec suivi de la température et de l'humidité. Les andains sont arrosés par aspersion.

Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille théorique de criblage de 15 mm.

Conditionnement : vrac.

L'essentiel - A retenir :

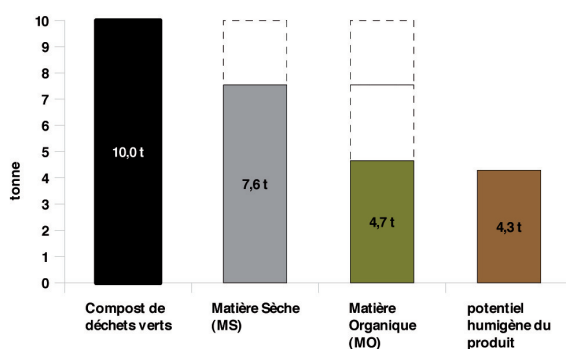
- Amendement organique avec une bonne stabilité et un potentiel humigène très élevé.
- Teneurs en éléments NPK moyennes avec prédominance du potassium.
- Contribution moyenne à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.
- Attention ! Une faim d'azote est possible sur ce produit ; un délai minimum de deux mois avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont

recommandés. Pour les apports de composts avant la plantation pour les cultures pérennes maintenir votre fertilisation minérale ou organique de printemps.

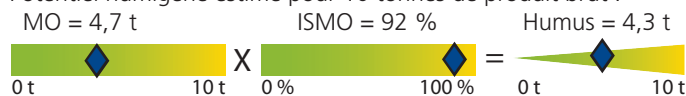
- Effet neutre sur le pH du sol.
- Utiliser en de préférence un épandeur avec une table d'épandage.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Éléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} = 20



Le pH eau : 8,3



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	82 kg/ha	5 kg/ha	37 kg/ha	86 kg/ha	58 kg/ha	618 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	29 kg/ha	5 kg/ha	20 kg/ha	86 kg/ha	58 kg/ha	618 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	53 kg/ha	0 kg/ha	17 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

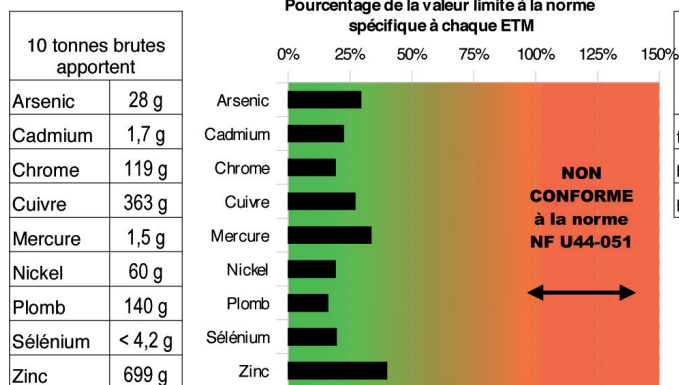
Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,35
basés sur l'analyse

P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75
basés sur la bibliographie ch.8 tome 1

MgO, CaO : 1
par convention

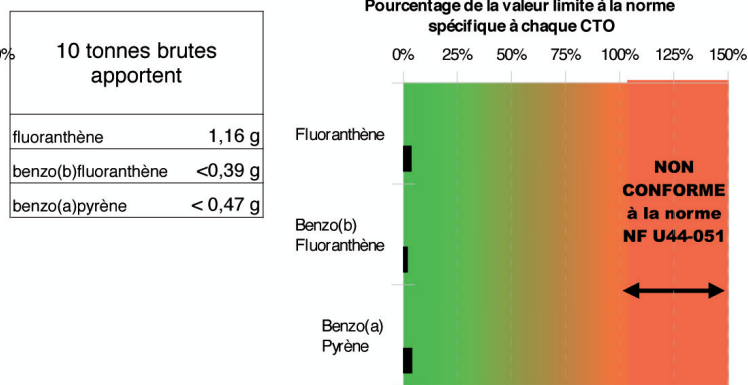
Critères d'innocuité du produit :

Éléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire



Valeur de 3 analyses (2010).

Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire



Valeur de 3 analyses (2010).



Masse volumique :
 • 10 t = 71m³
 • 1m³ = 140 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

- La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.
- Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf. chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	26 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	6 t/ha/3ans	-	Conseillé	Déconseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	19 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	6 t/ha/3ans	-	Conseillé	Déconseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	36 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	14 t/ha/3ans	-	Conseillé	Possible
	Pêcher	Redressement avant plantation	36 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	14 t/ha/3ans	-	Conseillé	Possible
Maraîchage	Melon	Redressement	22 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	9 t/ha/2ans	-	Conseillé	Déconseillé
	Artichaut	Redressement	11 t/ha/2ans	-	Conseillé	Déconseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	37 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé

Compost de déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Peu d'éléments concernant les origines des déchets verts et le procédé du produit.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

COGEDE
30320 Marguerites
Tel : 04 66 75 47 00
Contact : Didier Bonroi

Définition - Origine - Process :

Amendement organique issu du compostage de déchets verts broyés.
Procédé : non fourni. Site de compostage goudronné non couvert. Maille de criblage 20 mm ou plus.
Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 4 mm.
Conditionnement : vrac.

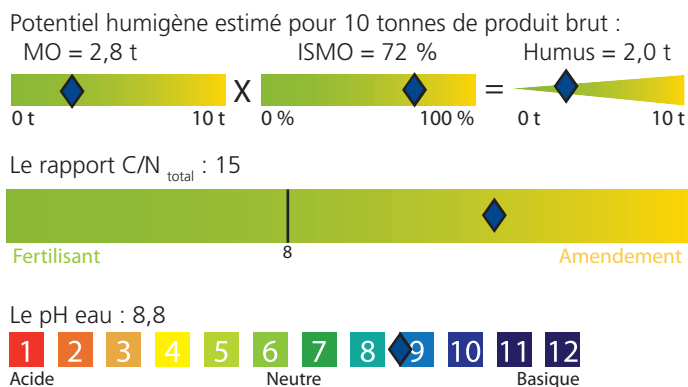
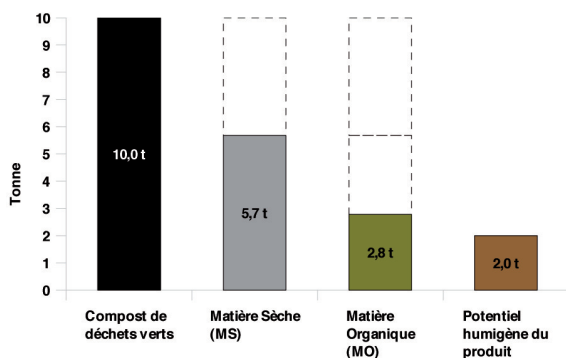
L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique stabilisé à potentiel humigène moyen.
- Teneurs en éléments NPK moyennes, avec prédominance de N et K.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.

- Privilégier un épandeur avec table d'épandage ou poussoir et guillotine.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	91 kg/ha	0 kg/ha	41 kg/ha	75 kg/ha	48 kg/ha	764 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	11 kg/ha	0 kg/ha	22 kg/ha	56 kg/ha	36 kg/ha	573 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	80 kg/ha	0 kg/ha	18 kg/ha	19 kg/ha	12 kg/ha	191 kg/ha

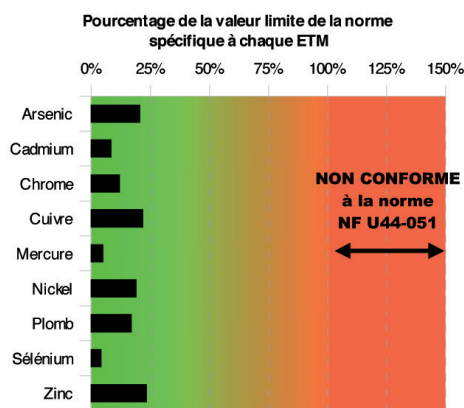
Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,12 basé sur l'analyse P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75 MgO, CaO : 1 basés sur bibliographie ch.8 tome 1 par convention

Critères d'innocuité du produit :

Éléments traces métalliques (ETM) : analyse obligatoire

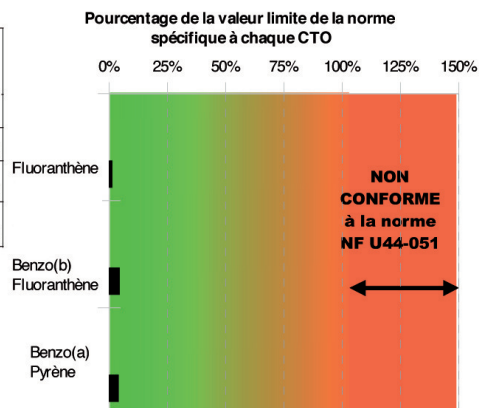
Micro-polluants organiques (CTO) : analyse obligatoire

10 tonnes apportent	
Arsenic	21 g
Cadmium	1,4 g
Chrome	82 g
Cuivre	372 g
Mercurure	0,6 g
Nickel	65 g
Plomb	173 g
Sélénium	< 2,8 g
Zinc	795 g



Valeurs issues d'1 analyse faite en 2010.

10 tonnes apportent	
Fluoranthène	< 0,28 g
Benzo(b)Fluoranthène	0,62 g
Benzo(a)Pyrène	0,34 g



Valeurs issues d'1 analyse faite en 2010.



Masse volumique :

- 10 t = 4,1m³
- 1m³ = 0,41 t

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf. chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	33 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	7 t/ha/3ans	-	Conseillé	Déconseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	24 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	8 t/ha/3ans	-	Conseillé	Possible
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	45 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	18 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	45 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	18 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	28 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	11 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	14 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	47 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé

Compost de déchets verts



Résultats fournis par le producteur (30 analyses). Analyses réalisées entre 2005 et 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention, le nickel est l'élément limitant de la dose d'apport ; bien le prendre en compte dans le calcul des apports.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Plate-forme de compostage :

Complexe Oikos

Communauté de Communes Nord

Bassin de Thau

34 50 Villeveyrac

Tel : 04.67.25.25.33

Contact : M. Druart

Compost réservé aux habitants de la CCNBT

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 6 mois issu du compostage de déchets verts (100 % MB).

Procédé : broyage et mise en andains. Phase de fermentation de 4 mois puis phase de maturation de 2 mois. Retournements réguliers (toutes les 3 semaines). Arrosages réguliers pendant la phase de fermentation puis un arrosage avant la mise en andains pour la phase de maturation. Suivi hebdomadaire de la température par sondes.

Granulométrie : Criblage à la maille de 15 mm.

Conditionnement : en sac de 40 L et vrac.

L'essentiel - A retenir :

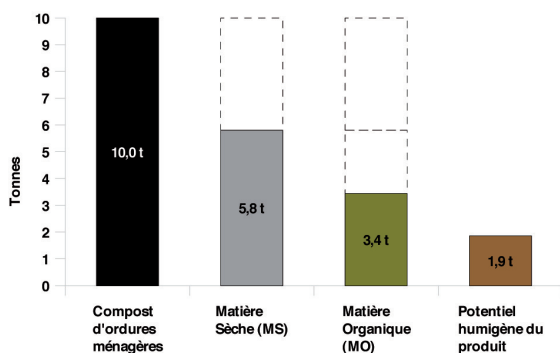
- Amendement organique stabilisé. Potentiel humigène moyen.
- Teneurs en éléments NPK moyennes. Teneur en CaO élevée.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.

• Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'une guillotine avec poussoir.

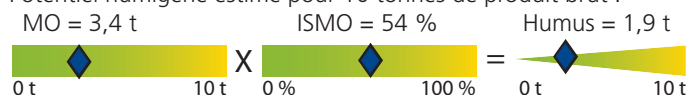
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051. Teneurs assez élevées en chrome et mercure et élevée en nickel (76 % du maximum autorisé par la norme).
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} : 16,3



Le pH eau : 8,4



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	79 kg/ha	10 kg/ha	41 kg/ha	76 kg/ha	70 kg/ha	996 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	10 kg/ha	10 kg/ha	22 kg/ha	42 kg/ha	70 kg/ha	996 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	69 kg/ha	0 kg/ha	18 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

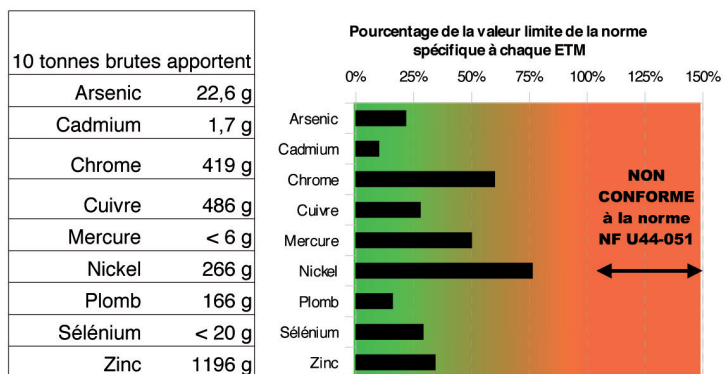
Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,13
basé sur l'analyse

P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75
basés sur bibliographie ch.8 tome 1

MgO, CaO : 1
par convention

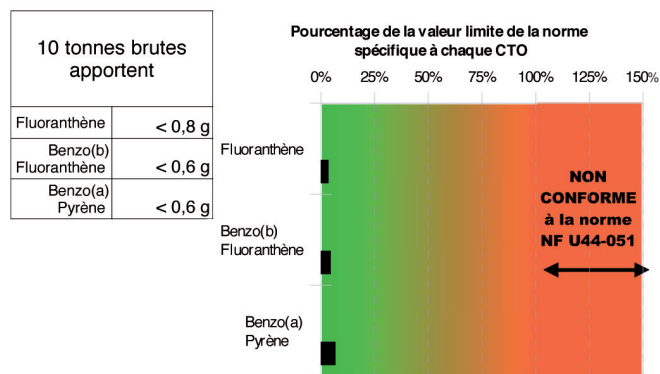
Critères d'innocuité du produit :

Éléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire



Valeurs moyennes fournies par le producteur (30 analyses).

Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire



Valeurs moyennes fournies par le producteur (30 analyses).

Masse volumique :

- 10 t = Pas de données
- 1m³ = Pas de données

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guil-lotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	34 t/ha/5ans	Nickel	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	7 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	26 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	9 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	34 t/ha/5ans	Nickel	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	19 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	34 t/ha/5ans	Nickel	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	19 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	30 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	12 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	15 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	34 t/ha/3ans	Nickel	Conseillé	Conseillé

Compost de déchets verts



Résultats fournis par le producteur (3 analyses). Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention, produit très riche en chrome. Veuillez à adapter vos doses en prenant en compte votre analyse de sol et les besoins de vos cultures. Le chrome est l'élément limitant de la dose d'apport.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Plate-forme de compostage : UVOM Mairie de Béziers

34 500 Béziers

Tel : 04.67.36.82.45

Contact : M. Pujol

Services connexes :

Livraison possible (tarifs : se renseigner sur site) ;
chargement des camions et petites remorques
par les conducteurs d'engins.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 7 mois issu du compostage de déchets verts (100 % MB).

Procédé : broyage et mise en andains. Phase fermentaire de 1 mois avec retournement tous les 15 jours, phase de maturation de 6 mois puis criblage. Arrosage et aération naturelle.

Granulométrie : non précisé mais criblage à la maille de 10 mm de diamètre ou à 20 sur demande.

Conditionnement : vrac.

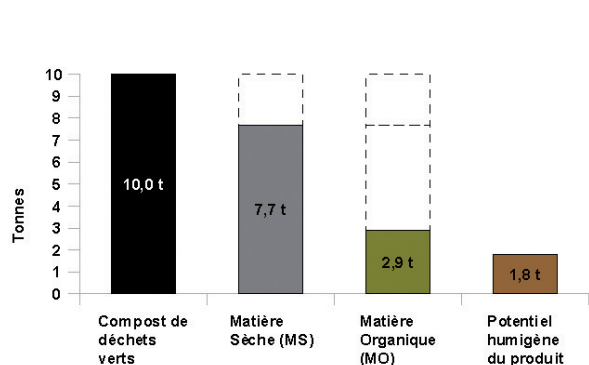
L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique partiellement stabilisé. Potentiel humigène moyen.
- Teneurs en éléments NPK moyennes avec prédominance de l'élément K.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.
- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'une guillotine avec poussoir.

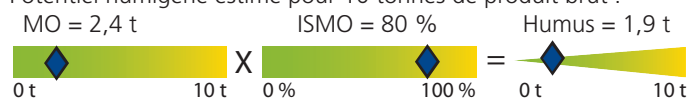
- Inertes : conformes à la NF U44-051.
- Agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Éléments traces métalliques : une non conformité à la NF U44-051 a été observée sur un paramètre pour un lot en 2010. Les deux autres lots produits en 2010 sont conformes à la NF U44-051. Teneurs élevées en chrome (105 % du maximum autorisé par la norme) et assez élevées en mercure.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} : 15,7



Le pH eau : 8,7



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	101 kg/ha	1 kg/ha	44 kg/ha	82 kg/ha	91 kg/ha	776 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	13 kg/ha	1 kg/ha	24 kg/ha	82 kg/ha	91 kg/ha	776 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	88 kg/ha	0 kg/ha	20 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,13
basé sur l'analyse

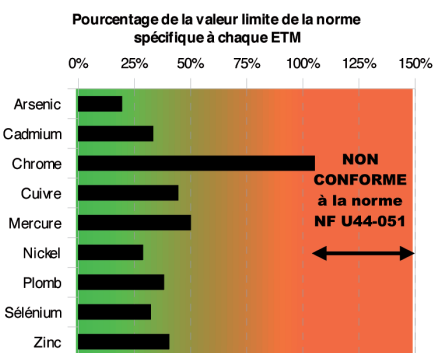
P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75
basés sur bibliographie ch.8 tome 1

MgO, CaO : 1
par convention

Critères d'innocuité du produit :

Eléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire

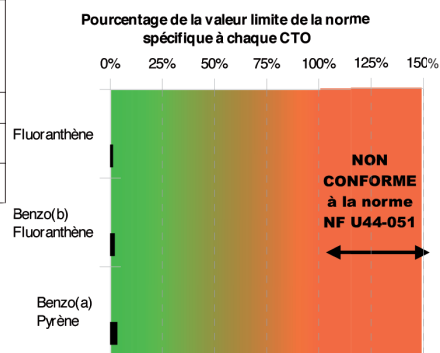
10 tonnes brutes apportent	
Arsenic	27 g
Cadmium	8 g
Chrome	971 g
Cuivre	1026 g
Mercure	< 8 g
Nickel	133 g
Plomb	527 g
Sélénium	30 g
Zinc	1867 g



Valeurs maximales fournies par le producteur (2 analyses).

Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Fluoranthène	< 0,38 g
Benzo(b) Fluoranthène	< 0,38 g
Benzo(a) Pyrène	< 0,38 g



Valeurs fournies par le producteur (1 analyse).



Masse volumique :
 • 10 t = Pas de données
 • 1m³ = Pas de données

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7 : Epandeurs	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	19 t/ha/5ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	8 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	19 t/ha/3ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
		Entretien	9 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	19 t/ha/5ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	19 t/ha/3ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	19 t/ha/5ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	19 t/ha/3ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	12 t/ha/2ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
		Entretien	12 t/ha/2ans	Chrome	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	16 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Prairies	Ray grass	Entretien	19 t/ha/3ans	Chrome	Conseillé	Conseillé



Compost de déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	RAS
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

Sydetom 66 - site d'Argelès
RD 914, lieu-dit Le Pont du Tech
66 700 Argeles-sur-Mer

Tel : 04.68.57.86.86

Contact : M. COFFINET

marc.coffinet@sydetom66.com

Services connexes :

Criblage sur demande de 0-20 à 0-30mm

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 8 à 9 mois issu du compostage de déchets verts (100 %).

Procédé : broyage, mélange et mise en andains. Phase de fermentation de 6 à 7 mois avec retournement tous les mois. Phase de maturation de 1 mois sans retournement. Criblage en maille de 0-20mm. Suivi des températures par sondes.

Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 7 mm de diamètre.

Conditionnement : vrac.

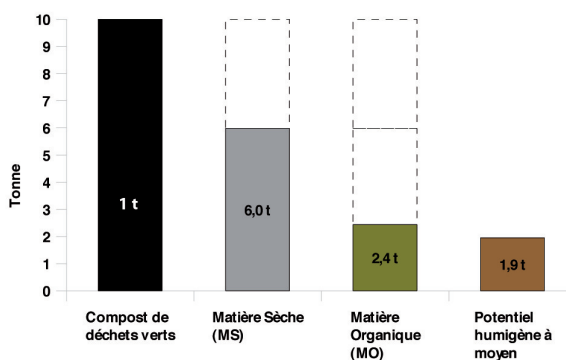
L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique à forte stabilité. Potentiel humigène moyen.
- Teneurs en éléments NPK moyennes.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.
- Un épandeur à hérissons verticaux peut suffire.

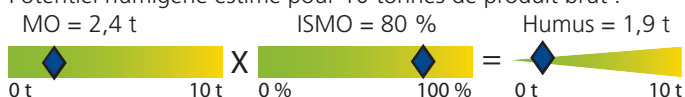
- Utiliser de préférence un épandeur équipé d'une table d'épandage.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051. Teneurs en inertes totaux > 20 % MS (forte proportion de cailloux).
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} : 13,8



Le pH eau : 8,7



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	88 kg/ha	1 kg/ha	41 kg/ha	92 kg/ha	64 kg/ha	333 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	5 kg/ha	1 kg/ha	23 kg/ha	69 kg/ha	64 kg/ha	333 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	83 kg/ha	0 kg/ha	19 kg/ha	23 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

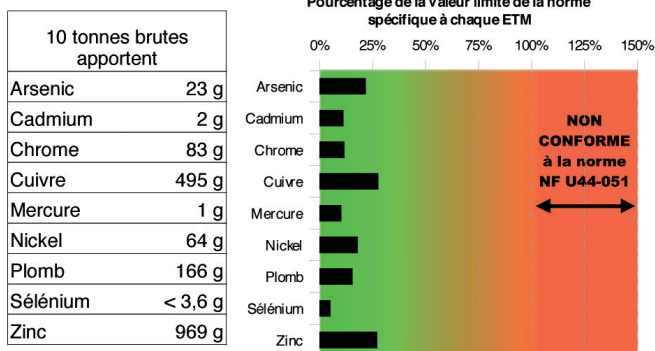
Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,09
basé sur l'analyse

P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75
basés sur bibliographie ch.8 tome 1

MgO, CaO : 1
par convention

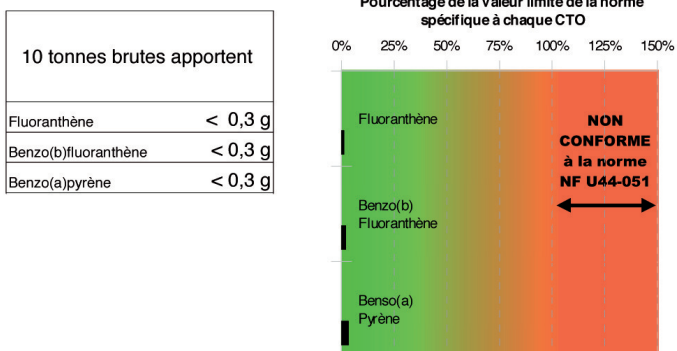
Critères d'innocuité du produit :

Éléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire



Valeurs d'1 analyse faite en 2010.

Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire



Valeurs d'1 analyse faite en 2010.



Masse volumique :
 • 10 t = 19 m³
 • 1 m³ = 530 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

- Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7 : Epandeurs	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	33 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	7 t/ha/3ans	-	Conseillé	Déconseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	25 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	8 t/ha/3ans	-	Conseillé	possible
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	46 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	18 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	46 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	18 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	28 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	11 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	15 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	48 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé



Compost de déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention une faim d'azote pour la culture est possible avec ce produit. Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

Sydetom 66 - site de Saint-Cyprien
 Ancienne route d'Alenya
 66 750 Saint-Cyprien
 Tel : 04.68.57.86.86
 Contact : M. COFFINET
 marc.coffinet@sydetom66.com
 Services connexes :
 Criblage sur demande de 0-20 à 0-30mm

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 5 à 6 mois issu du compostage de déchets verts (100 %).
Procédé : broyage, mélange et mise en andains. Phase de fermentation de 4 mois avec retournement tous les mois. Phase de maturation de 1 mois sans retournement. Criblage en maille de 0-20 mm. Suivi des températures par sondes.
Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 8 mm de diamètre.
Conditionnement : vrac.

L'essentiel - A retenir :

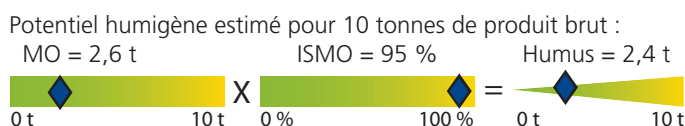
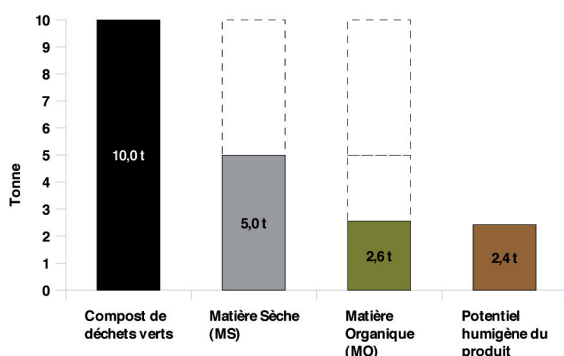
- Amendement organique à forte stabilité. Bon potentiel humigène.
- Teneurs en éléments NPK moyennes.
- Très faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport. Risques de faim d'azote les premières semaines suivant l'apport. Alternance de phases de très faibles fournitures d'azote et de phases d'immobilisation de l'azote du sol.
- Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture

ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés. Pour des apports de compost avant plantation de cultures pérennes, maintenir la fertilisation minérale ou organique de printemps.

- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'un poussoir avec guillotine.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



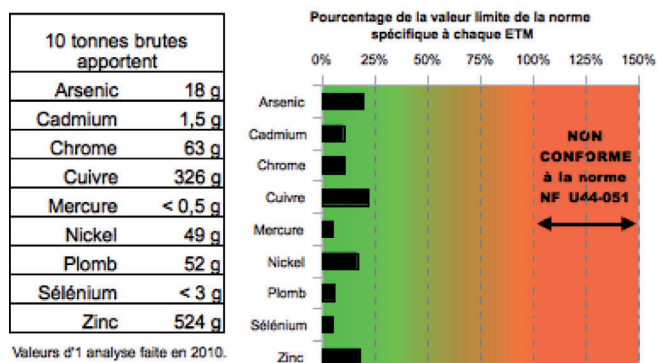
10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	88 kg/ha	0 kg/ha	33 kg/ha	71 kg/ha	63 kg/ha	315 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	Risque de faim d'azote	0 kg/ha	18 kg/ha	53 kg/ha	63 kg/ha	315 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	pas de données	0 kg/ha	15 kg/ha	18 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

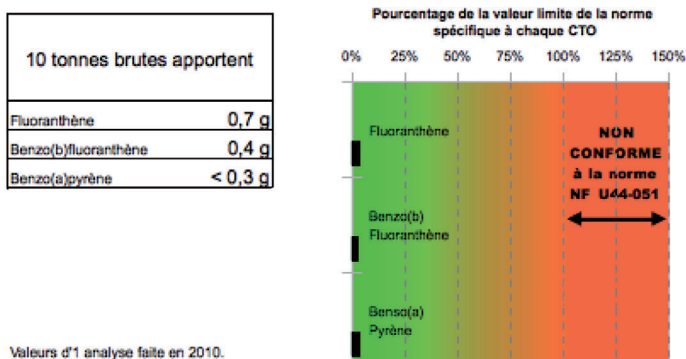
Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : -0,10 basé sur l'analyse P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75 MgO, CaO : 1 basés sur bibliographie ch.8 tome 1 par convention

Critères d'innocuité du produit :

Eléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire



Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire



Masse volumique :
 • 10 t = 23 m³
 • 1 m³ = 440 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	22 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	10 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	25 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	12 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	37 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	24 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	37 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	24 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	23 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	9 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	12 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	40 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé



Compost de déchets verts



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Variabilité du taux de MO, de l'Indice de Stabilité Biologique (ISMO ou CBM-Tr) et donc du potentiel humigène : demander l'analyse du lot.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

Véolia

Route de Barcarés

66 510 St Hippolyte

Tel : 04.68.63.83.25

Contact : M. BEAUGRAND

fabien.beaugrand@veolia-proprete.fr

Services connexes :

Criblage sur demande : 0-20 à 0-40 mm.

Transport. Mise en big bag sur demande.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 6 à 9 mois environ issu du compostage de déchets verts (100 %).

Procédé : broyage, mélange en andains. Phase de fermentation de 2 mois avec aération forcée (injection d'air depuis le sol). Phase de maturation de 4 à 7 mois sans retournement. Criblage en maille 0-20 mm. Suivi des températures par sondes. Durée de stockage : plusieurs mois. Age du compost prélevé : 4 mois.

Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 7 mm de diamètre.

Conditionnement : vrac.

L'essentiel - A retenir :

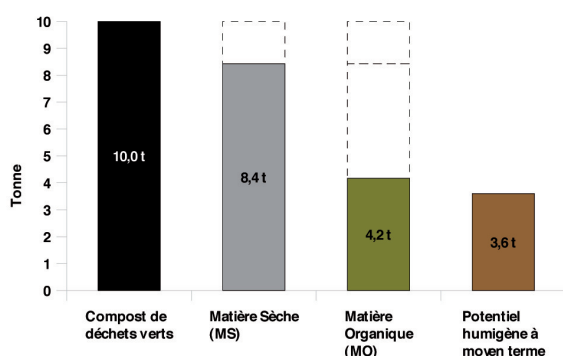
- Sur ce lot, amendement organique à bonne stabilité car intégration des refus de criblage (ligneux) en quantité significative. Potentiel humigène élevé. Mais attention, variabilité du taux de MO de 25 à 42 % (sur MB) et variabilité du CBM-Tr donc variabilité du potentiel humigène.
- Teneur en CaO élevée.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante

l'année de l'apport.

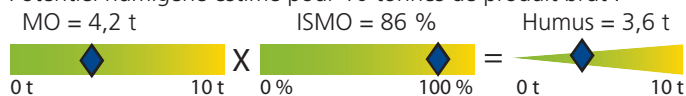
- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'un poussoir avec guillotine.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051. Teneur en inertes totaux > 20 % de MS (forte proportion de cailloux).
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} : 19,9



Le pH eau : 7,8



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	101 kg/ha	4 kg/ha	46 kg/ha	111 kg/ha	94 kg/ha	860 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	5 kg/ha	4 kg/ha	25 kg/ha	83 kg/ha	94 kg/ha	860 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	96 kg/ha	0 kg/ha	20 kg/ha	28 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,05
basé sur l'analyse

P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75
basés sur bibliographie ch.8 tome 1

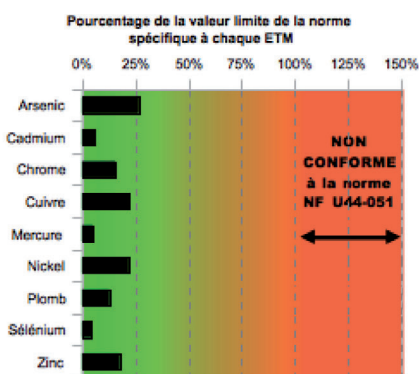
MgO, CaO : 1
par convention

Critères d'innocuité du produit :

Éléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Arsenic	41 g
Cadmium	2 g
Chrome	157 g
Cuivre	556 g
Mercurure	< 0,8 g
Nickel	110 g
Plomb	195 g
Sélénium	< 4,2 g
Zinc	894 g

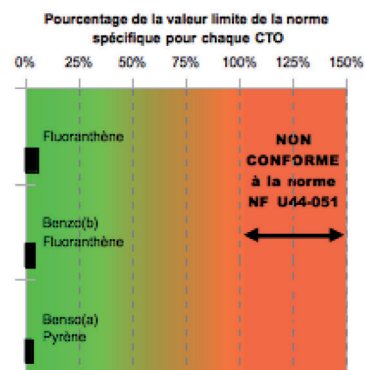
Valeurs d'1 analyse faite en 2010.



Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Fluoranthène	1,9 g
Benzo(b) Fluoranthène	0,9 g
Benzo(a) Pyrène	< 0,4 g

Valeurs d'1 analyse faite en 2010.



Masse volumique :
 • 10 t = 28 m³
 • 1 m³ = 360 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	18 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	4 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	14 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	5 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	25 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	10 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	25 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	10 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	15 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	6 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	8 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	26 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé